



EDITO

Après avoir clôturé l'année 2019 par l'examen de la loi de finances, et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, le mois de janvier a été rythmé par les débats autour du projet de loi « bioéthique ».

La commission spéciale chargée d'examiner le texte, dont je suis membre, a commencé les auditions dès le mois d'octobre dernier.

Le projet de loi initial, présenté par le Gouvernement, élargit l'accès à l'Assistance Médicale à la Procréation aux couples de femmes et aux femmes seules. De nombreux sujets sont abordés dans ce texte et je regrette vivement qu'une loi ne soit pas pleinement consacrée à la procréation médicale assistée afin de pouvoir débattre plus longuement sur les nombreux enjeux qui en découlent.

Par ailleurs, lors de l'examen du projet de loi en commission spéciale du Sénat, il a été proposé d'autoriser, à **titre expérimental et sous conditions**, la recherche « *d'anomalies chromosomiques* » non compatibles avec le développement embryonnaire dans le cadre d'un diagnostic préimplantatoire. Cette mesure a été justifiée à des fins d'amélioration de la prise en charge des femmes ayant des antécédents d'échec d'implantation embryonnaire ou des fausses-couches à répétition. Lors de l'examen du texte en séance publique, je me suis associée à la majorité afin de voter sa suppression.

Mardi 4 février, nous avons été invités à nous prononcer sur l'ensemble du projet de loi ; le texte a été adopté à une très courte majorité. Toutefois, j'espère que les députés conserveront certaines réserves et modifications importantes introduites par le Sénat. Je ne manquerai pas d'exprimer à nouveau ma position sur ces sujets majeurs lors de la deuxième lecture du projet de loi au Sénat.

FOCUS EN SÉANCE

Le Sénat interroge le Gouvernement sur son plan d'action en faveur des territoires

Les Conférences territoriales ont laissé un goût amer à de très nombreux élus. Leur déception fut proportionnelle à l'espoir que les déclarations du Gouvernement avaient suscité. Le Sénat, lors de sa séance du 7 janvier dernier, a donc souhaité avoir des réponses du Gouvernement sur les modalités de mise en œuvre de ce plan d'action en faveur des territoires. Impératif pour les sénateurs : conforter la redynamisation des campagnes et soutenir les initiatives locales. Les sénateurs ont engagé le Gouvernement à faire confiance aux élus, à les associer et à les considérer. Malheureusement, les réponses n'étant pas à la hauteur, le Sénat entend bien maintenir la pression sur le Gouvernement pour que ce plan d'action soit mis en place au plus vite.

Transports express régionaux (TER) : le Sénat veut des réponses !



Mardi 7 janvier 2020, le Sénat a débattu, à sa demande, de « l'avenir des Transports express régionaux (TER) » avec le Gouvernement. Les sénateurs souhaitent des réponses sur la situation économique, sociale et environnementale de ce modèle, et également sur le financement et la maintenance des infrastructures.

En effet, la réussite du TER et de son ouverture à la concurrence passera nécessairement par une remise en état du réseau, mais aussi par une clarification du rôle des acteurs.

Devant l'insistance des sénateurs, le Gouvernement a indiqué qu'un plan d'action concerté devrait être signé d'ici à la mi-février avec les régions et SNCF Réseau pour décider de l'avenir des petites lignes de trains ; les sénateurs ont également obtenu l'engagement de celui-ci de préserver le maximum des petites lignes de desserte fine du territoire.

FOCUS EN COMMISSION

Économie circulaire : le Sénat se fait entendre !



Le Sénat a réussi à se faire entendre sur un point essentiel : laisser aux collectivités territoriales le temps et l'opportunité de montrer qu'elles peuvent atteindre les objectifs ambitieux fixés au niveau européen sans mettre en place de système de consigne. Les sénateurs se félicitent également que leurs propositions contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre le suremballage, l'amélioration de l'information du consommateur, la création d'un fonds de réemploi et d'un fonds de réparation, la réduction de la production des plastiques à usage unique ou encore l'exemplarité de l'État en matière d'économie circulaire figurent dans le texte final.

3 QUESTIONS à Daniel Gremillet

Sénateur du Vosges



Au lendemain de la promulgation de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi Egalim », le Sénat s'est doté d'un groupe de suivi de l'application de la loi et de ses effets. Le constat est sans appel, un an après l'adoption de la loi, le compte n'y est pas.

Quel bilan de la loi Egalim faites-vous au bout d'un an ?

La loi EGALIM avait suscité un immense espoir dans les campagnes, le Gouvernement ayant laissé penser qu'il avait trouvé la solution au problème de la faiblesse du revenu des agriculteurs. Or, un an après sa promulgation, nous tirons la sonnette d'alarme. Cette loi est loin d'être satisfaisante : non seulement elle n'a pas amélioré le revenu des agriculteurs, mais elle a aussi déstabilisé des acteurs économiques, notamment les petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire implantées dans les territoires ruraux.

Pourquoi le compte n'y est pas ?

Le bilan de la première année a donné le sentiment aux agriculteurs et aux consommateurs d'être trompés. Cette loi n'agit que sur un pan des revenus des agriculteurs, à savoir les prix issus de leurs relations avec la grande distribution, ce qui révèle de sa totale inefficacité. Le texte n'a pas abordé la question des charges, ni celle de la fiscalité, ni celles des normes... Le résultat de cette première année laisse apparaître un constat clair. Les grands gagnants sont incontestablement la grande distribution et l'Etat ; les grands perdants, les agriculteurs et les consommateurs.

Devant ce constat d'échec, le Sénat vient d'adopter 3 mesures d'urgence, quelles sont-elles ?

La proposition de loi adoptée par le Sénat le 7 janvier dernier a vocation à limiter les effets les plus néfastes de la loi en proposant trois mesures d'urgence, et ainsi remédier aux effets de bord qui a abouti, pour certaines filières, à la chute du revenu des agriculteurs et à la diminution des ventes - qui pour certaines entreprises - a atteint 50% de leur volume :

- Sortir de l'encadrement des promotions en volume les produits les plus saisonniers ;
- Expérimenter une clause de révision automatique des prix pour certains contrats de produits alimentaires ;
- Respecter le champ de l'habilitation octroyée par le Parlement au Gouvernement sur les coopératives.

Le groupe de suivi va poursuivre sa mission en 2020. Il verra la mise en œuvre de la totalité de la loi, ce qui nous permettra de tirer les conclusions des conséquences pour les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires, les distributeurs et enfin les consommateurs, des effets de cette loi.

Notre groupe de suivi sera également très attentif à la non augmentation de l'importation des produits ne respectant pas l'exigence française.

Sans d'emblée condamner cette loi, le Sénat restera très vigilant sur les effets pervers que celle-ci pourrait entraîner.

de Compensation du Handicap pour les personnes handicapées. Cette proposition de loi, déposée par le Président de la Commission des Affaires Sociales du Sénat, Alain Milon, était issue du rapport du sénateur Philippe Mouiller.

- La barrière d'âge de 75 ans est supprimée pour toute personne ayant présenté un handicap avant 60 ans ;
 - L'accès au fond départemental de compensation du handicap sera facilité pour diminuer le reste à charge des personnes handicapées ;
 - La reconnaissance d'un droit à vie pour les personnes porteuses d'un handicap qui n'est pas susceptible d'évoluer dans le temps ;
 - La création d'un comité stratégique ayant pour vocation de proposer des mesures pour faciliter la mobilité des personnes handicapées. Un travail spécifique concernant l'adaptation du droit à compensation du handicap pour les enfants sera mené par ce même comité
-

CA NOUS INTERPELLE

Le Sénat consacre un droit à l'erreur pour les collectivités territoriales vis-à-vis des administrations !

Le Sénat a adopté le 16 janvier une proposition de loi d'origine sénatoriale qui crée un droit à l'erreur des collectivités locales dans leurs relations avec les administrations et les organismes de sécurité sociale, sur le modèle du droit à l'erreur reconnu pour les usagers de l'administration.

Il pourrait ainsi ne pas y avoir de sanction à l'encontre d'une collectivité qui a méconnu une règle applicable à sa situation ou commis une erreur matérielle lors du renseignement de celle-ci, si la collectivité la régularise de sa propre initiative ou dans le délai demandé

Catastrophes climatiques : mieux prévenir, mieux reconstruire



Le Sénat a adopté à l'unanimité, le 15 janvier dernier, la proposition de loi d'initiative sénatoriale, visant à réformer le régime des catastrophes naturelles, dont le rapporteur est notre collègue, Jean-François Husson. Les principaux apports du Sénat :

- Allongement de 2 à 5 ans du délai de prescription dont disposent les assurés pour réclamer à leur assurance le règlement de l'indemnisation due en cas de dommages résultant de sécheresse ;
 - Extension du régime de la garantie obligatoire pour cause de tempêtes et catastrophes naturelles aux orages de grêle ;
 - Meilleurs encadrement et précisions sur le dispositif de crédit d'impôt pour la prévention des aléas climatiques ;
 - Prévoyance pour les communes, en cas de refus d'une première demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, d'un délai de six mois pour présenter une nouvelle demande assortie d'éléments techniques complémentaire
-

CÉRÉMONIE DES VOEUX SUR LE TERRITOIRE



Saint Symphorien sur Coise le 3 janvier 2020



*Larajasse
le 4 janvier 2020*



*Saint Laurent de Chamousset
le 5 janvier 2020*



*Chaponost
le 10 janvier 2020*



*Caluire et Cuire
le 11 janvier 2020*



*Thurins
le 12 janvier 2020*



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon le 13 janvier 2020



Communauté de Communes du Pays Morantais le 17 janvier 2020



Quincieux le 18 janvier 2020



Yzeron le 19 janvier 2020



CCI, CMA et Chambre d'agriculture le 20 janvier 2020



Morant le 26 janvier 2020



*Champagne au Mont d'Or
le 26 janvier 2020*



Communauté de Communes de la Vallée du Garon le 27 janvier 2020

ÉVÉNEMENTS SUR LE TERRITOIRE



*Inauguration de "la Câlinerie" à Brignais
le 31 janvier 2020*



Extension et rénovation de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Brignais le 31 janvier 2020



*Salon des peintres de Brignais
le 2 février 2020*



Concert de la Maîtrise de la Primatiale Saint Jean organisé par les Amis du Carillon de Grézieu-la-Varenne le 9 février 2020



Lancement de l'Institut Français du Monde Associatif à l'hôtel de ville de Lyon par Madame Simone ANDRÉ le 11 février 2020

L'ÉQUIPE PARLEMENTAIRE



Laurence Reynaud
Collaboratrice basée en circonscription

Philippine van der Meulen
Collaboratrice basée à Paris

Cet email a été envoyé à , cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy

Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com